

**Décision N°DEC26-04 portant nomination de la direction
d'une unité mixte de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la démission de Mesdames Véronique ANDRE-LAMAT aux fonctions de directrice, et de Sandrine VAUCELLE et Bénédicte MICHALON aux fonctions de directrices-adjointes au 31 décembre 2025 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5319 PASSAGES du 18 avril 2025

Vu l'avis favorable des tutelles de l'UMR 5319 PASSAGES ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur André-Frédéric HOYAUX est nommé directeur de l'unité de recherche UMR 5319 PASSAGES à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin du mandat restant à courir soit le 31 décembre 2027.

Article 2 :

Messieurs Sylvain GUYOT et Matthieu NOUCHER sont nommés directeurs-adjoints de l'unité de recherche UMR 5319 PASSAGES à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin du mandat restant à courir soit le 31 décembre 2027.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision.

Fait à Bordeaux, le 7 janvier 2026
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

